

# RAPPORT ANNUEL

## 2019 / 2020

1<sup>er</sup> JUILLET 2019 – 30 JUIN 2020  
24<sup>e</sup> EXERCICE

# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORT ANNUEL

### EXERCICE 2019 / 2020

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>OBJECTIFS ANNUELS 2020/2021</b>	<b>4</b>
<b>CULTURE CÉRÉALIÈRE</b>	<b>6</b>
SUISSE	6
EUROPE	10
MARCHÉ MONDIAL	10
<b>STRUCTURES DE LA MEUNERIE</b>	<b>12</b>
SUISSE	12
EUROPE	12
<b>CONDITIONS CADRES POLITIQUES</b>	<b>16</b>
1. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	16
2. PRIX INDICATIFS	17
3. POLITIQUE AGRICOLE 22+	17
4. INITIATIVES CONCERNANT LE SECTEUR ALIMENTAIRE	18
5. COMPENSATION DU PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE	20
6. IMPORTATIONS DE PRODUITS DE BOULANGERIE	22
7. COMMERCE EXTÉRIEUR	25
8. LÉGISLATION ALIMENTAIRE	26
9. SWISSNESS	28
10. MARKETING GÉNÉRIQUE POUR LE PAIN SUISSE	28
<b>LE SECTEUR MEUNIER PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19</b>	<b>31</b>
<b>INFORMATIONS SUR LA FMS</b>	<b>36</b>
NOMBRE DE MEMBRES	36
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS	36
ORGANES	36
AFFILIATIONS ET COLLABORATIONS DE LA FMS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS	38

# AVANT-PROPOS



Mesdames, Messieurs,  
Chères meunières et chers meuniers,

L'exercice 2019/2020 restera gravé pendant longtemps dans notre mémoire. L'apparition du Covid-19 pendant le premier semestre 2020 nous a montré à quel point nous sommes vulnérables en tant qu'humains et en tant que société. L'épidémie de coronavirus s'est très rapidement transformée en pandémie mondiale. Au moment de la rédaction de notre rapport, elle avait provoqué la mort de près de 1 million de personnes. En mars/avril, la Suisse a connu un arrêt brutal de l'activité économique et de la vie publique, quelque chose que peu de gens auraient encore pu s'imaginer en février. Les répercussions de ce confinement se ressentiront pendant des décennies, tant économiquement et financièrement qu'au sein de notre société.

Notre branche a heureusement été moins touchée que d'autres secteurs économiques. Ce qui était nouveau en revanche, c'est que les meuniers se sont tout à coup retrouvés au centre de l'intérêt des consommateurs finaux. Vous et vos collaborateurs avez travaillé avec des équipes supplémentaires ainsi que le dimanche pour répondre à l'explosion de la demande de farine en petits emballages dans le commerce de détail, alors que beaucoup de Suissesses et de Suisses n'osaient presque plus sortir de chez eux et que le Conseil fédéral avait fortement limité la liberté de mouvement de la population en fermant des institutions publiques et privées. En même temps, vous avez dû faire face à l'effondrement total du canal HoReCa et à la baisse de la demande de farine de la part de vos clients artisanaux et industriels. Ces derniers canaux ne se rétablissent d'ailleurs que lentement, raison pour laquelle nous nous attendons à une quantité moulue d'un niveau similaire à celui de l'année précédente en fin de compte, néanmoins

avec des charges et des coûts nettement plus élevés.

La pandémie et les restrictions imposées par les autorités ont aussi montré l'importance des associations en période de crise. Ensemble avec d'autres secteurs, la FMS a veillé en coulisse à ce que les collaborateurs nécessaires à la bonne marche de l'entreprise ne soient pas réquisitionnés pour le service militaire ou la protection civile, à ce que les matériaux d'emballage bénéficient aussi des «Green Lanes» ou encore à ce que les collaborateurs des entreprises membres disposent immédiatement d'une confirmation de leur activité dans une entreprise essentielle pour l'approvisionnement et puissent se rendre au travail en cas de confinement total. De plus, la FMS a réussi à obtenir un courrier par lequel l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) confirme que toutes les entreprises de ses membres sont considérées comme essentielles pour l'approvisionnement. Même si cela nous semblait aller de soi dans cette situation, l'obtention de cette confirmation n'a pas été simple, a attiré l'attention des médias et a montré que votre activité et celle de vos collaborateurs dans les moulins sont appréciées par les autorités. La FMS partage cette opinion et a aussi beaucoup d'estime pour l'immense travail fourni par le secteur meunier pendant cette situation. Nous vous exprimons notre plus grand respect, à vous toutes et à vous tous ainsi qu'à vos collaborateurs, et notre gratitude.

À côté des défis liés au coronavirus, la situation de l'approvisionnement, la politique agricole, la compensation du prix de la matière première, la hausse continue des importations de produits de boulangerie et les votations à venir sur les initiatives sur les produits phytosanitaires ont de nouveau occupés

principalement notre fédération. Vous trouverez des informations sur ces sujets ainsi que sur d'autres sujets dans le présent rapport. Une partie spéciale sur quatre pages au milieu du rapport est consacrée à la situation du secteur meunier pendant la pandémie qui a dominé la vie économique au cours de l'exercice écoulé. Cette partie peut être imprimée séparément et distribuée aux collaborateurs ou à d'autres personnes intéressées. Soulignons aussi que le comité de la FMS s'est penché intensivement sur l'avenir de notre secteur lors d'un séminaire et qu'il a fixé une stratégie pour les cinq prochaines années. Nous aurions souhaité, chères meunières et chers meuniers, vous présenter la stratégie 2021–2025 de la FMS personnellement à la Journée des meuniers

afin de profiter de vos retours d'informations. Cet échange direct avec vous n'étant malheureusement pas possible cette année, vous trouverez ce papier stratégique de notre comité en annexe.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du présent rapport.

Pour le comité :

Thomas Helbling  
Président

Lorenz Hirt  
Directeur



# OBJECTIFS ANNUELS 2019 / 2020

## LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DU COMITÉ SONT DÉFINIES SOUS FORME D'OBJECTIFS ANNUELS

Le comité de la FMS s'est de nouveau fixé des objectifs annuels écrits. Ce faisant, il a veillé à définir, d'une part, un objectif stratégique et à formuler, d'autre part, des objectifs politiques conformes au but de la FMS de défendre les intérêts du secteur meunier suisse envers la politique, l'administration, d'autres branches de l'industrie alimentaire, les associations économiques, les médias et le public. En outre, le comité a défini des objectifs visant à impliquer d'avantage les membres et à renforcer de la sorte la FMS comme association de toutes les minoteries suisses. Après avoir procédé à une éva-

luation des objectifs annuels 2019/2020, le comité a conclu qu'il les avait atteints en grande partie. Dans le présent rapport annuel, nous souhaitons également donner un aperçu des activités du comité à nos membres.

Le comité s'est de nouveau fixé des objectifs pour l'exercice 2020/2021 et a défini les priorités suivantes :



### I. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Le comité de la FMS défend au mieux les intérêts du secteur suisse de la meunerie envers la politique, l'administration, d'autres fédérations, les institutions partenaires, les médias et le public.

### II. OBJECTIFS POLITIQUES

1. La future politique agricole de la Confédération tient compte des revendications de la filière des céréales panifiables, conformément à sa grande importance pour la sécurité alimentaire.
2. Aucune mesure de libéralisation accrue affaiblissant la filière céréalière ne sont prises.
3. La charge administrative pour la mise en œuvre de la Swissness peut continuer à être réduite.
4. La problématique de la forte augmentation des importations de produits de boulangerie est reconnue et des mesures sont prises pour y remédier autant que possible.
5. La solution de remplacement de la loi chocolatière de droit privé est mise en œuvre avec succès et le passage des transformateurs du deuxième échelon au trafic de perfectionnement actif peut continuer à être évité ou limité, afin que les quantités transformées en Suisse soient maintenues.

### III. OBJECTIFS INTERNES

1. La FMS est dirigée conformément aux statuts et dans l'intérêt général de la branche.
2. La FMS augmente la visibilité de ses activités auprès des membres.

### L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- traite les défis du secteur de la meunerie avec prévoyance, à temps, activement et de façon compétente et trouve des solutions dans l'intérêt de toute la branche.

### L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- défend activement les revendications de la FMS dans le processus d'élaboration de la nouvelle politique agricole ;
- s'engage pour le renforcement de l'agriculture productrice et notamment de la filière céréalière dans la nouvelle politique agricole.
- défend énergiquement les intérêts de la FMS si des mesures supplémentaires de libéralisation sont prévues ;
- explique de manière compréhensible la situation particulière du secteur de la meunerie au parlement, à l'administration et à la presse ;
- collabore étroitement avec les autres branches du premier échelon de transformation et de la production primaire ;
- défend les positions de la FMS dans les organes de la filiale et veille à ce qu'elles figurent explicitement dans les prises de position de la fédération faitière.
- continue de s'engager pour que la farine suisse soit acceptée comme produit semi-fini suisse (imputable à 100 %).
- s'engage pour l'ancrage dans le droit alimentaire d'une déclaration obligatoire de la provenance du pain et des sandwiches ;
- s'engage pour une meilleure mise en avant de la provenance suisse du pain au point de vente.
- assure la consolidation du système en collaboration avec la FSPC et la branche laitière ;
- s'engage pour que le parlement octroie des moyens suffisants pour la compensation.

### L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- tient toujours compte de l'intérêt général de la branche dans ses travaux et traite équitablement tous les membres, indépendamment de la taille de l'entreprise, de la provenance régionale ou de l'orientation des activités ;
- veille à ce que la FMS soit représentée par des personnes adéquates dans tous les organes externes ;
- traite les affaires de la fédération en tenant compte des coûts.
- veille à ce que les représentants des fédérations régionales au comité informent leurs membres sur les dossiers traités au comité ;
- veille à ce que le secrétariat de la FMS informe directement les membres sur les affaires importantes.

# CULTURE CÉRÉALIÈRE

## RÉCOLTE DE CÉRÉALES PANIFIABLES DE QUANTITÉ NORMALE, MAIS DE QUALITÉ PLUTÔT FAIBLE

**L'estimation provisoire de la récolte 2020 table de nouveau sur un niveau moyen à plutôt élevé, mais nettement inférieur aux très grandes récoltes des trois années précédentes. Dans une perspective à long terme, la récolte 2020 se situe plus ou moins dans la moyenne. Qualitativement, la récolte de blé 2020 est probablement inférieure à la moyenne des cinq dernières années. Le tableau au niveau international est contrasté. Si une récolte moyenne est attendue en Europe, le Conseil international des céréales s'attend en revanche à une récolte mondiale record de céréales panifiables.**

### SUISSE

Les conditions météorologiques au printemps étaient prometteuses pour la culture de céréales panifiables. Avril était déjà nettement plus chaud qu'en moyenne et encore très sec, avec quelques rares nuits de gel. Mai a amené des pluies et un temps chaud favorable au développement des plantes. Selon les météorologues de la Confédération, l'été 2020 fait partie des dix plus chauds depuis le début des mesures. Juin s'est néanmoins situé dans la norme des 30 dernières années au niveau des températures et il n'y a guère eu de journées caniculaires en juillet. Ce n'est qu'en août que des vagues de chaleur de plusieurs jours ont été enregistrées selon Météo-Suisse. Elles n'ont néanmoins pas touché la récolte de blé qui avait commencé à la mi-juillet.

Selon les estimations de swiss granum, la récolte totale 2020 devrait s'élever à 447 596 t de céréales panifiables aptes à la panification (état au début septembre 2020). Cela équivaut à une baisse de près de 10 000 t par rapport à la récolte 2019 (les deux avant déclassement).

Peu après la récolte, la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a mis en adjudication 20 000 t de blé apte à la panification des classes Top, I et II comme mesure d'allègement du marché. Le 18 août 2020, la FSPC a en outre décidé de déclasser 20 965 t de blé panifiable apte à la panification. Des offres ont été soumises pour une quantité totale de 48 265 t.

Sur le plan qualitatif, une correction est nécessaire, notamment pour la teneur en gluten. Il faut utiliser soit des mélanges de céréales de qualité supérieure et/ou du gluten sec. En outre, les analyses disponibles à ce jour montrent également des valeurs de protéines un peu plus faibles, ce qui pourrait s'expliquer par la sécheresse du printemps et la moindre absorption d'azote qui en résulte. Toutefois, les analyses finales de la qualité ne sont pas encore disponibles.

En 2019, la surface de céréales panifiables a baissé pour la première fois de nouveau de près de 1 400 ha par rapport aux trois années précédentes. S'élevant à 82 110 ha, elle atteignait pratiquement le niveau de 2014 et de 2015. Une nouvelle baisse se dessine en 2020.

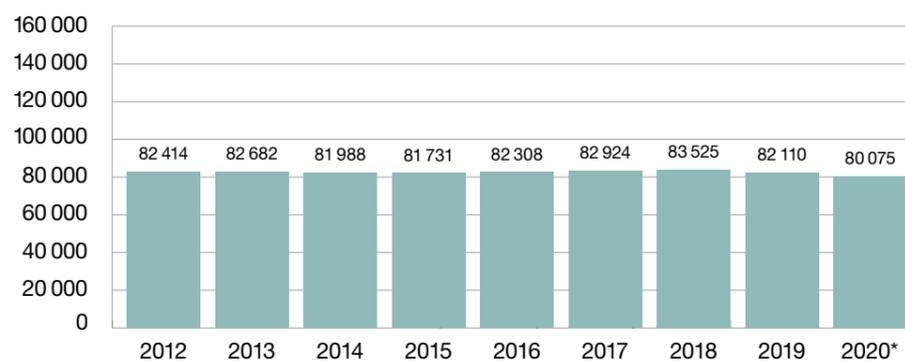
La surface de céréales fourragères a quant à elle augmenté d'environ 1 100 ha et 2019 et s'élevait à 59 245 ha. En 2020, Agristat s'attend à une nouvelle augmentation importante de la surface de céréales fourragères.

### QUANTITÉS PRODUITES / RÉCOLTÉES (EN TONNES)

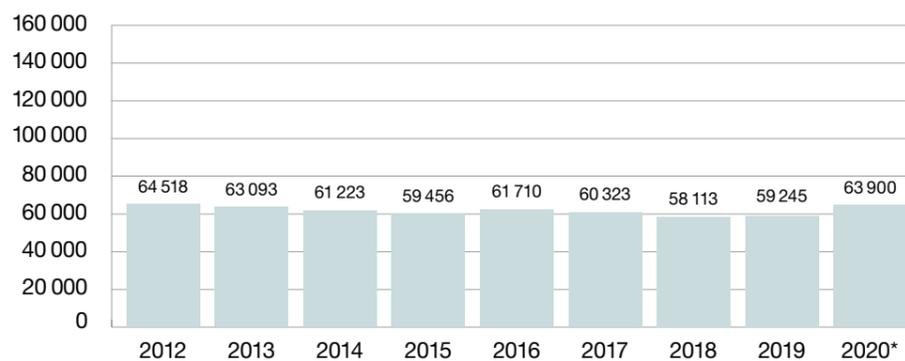
	2016	2017	2018	2019	2020*
Blé Top	127 428	196 926	196 972	193 834	203 613
Blé I	119 518	156 950	138 346	135 955	123 515
Blé II	42 769	56 472	44 188	55 159	54 956
Blé III	2 343	0	0	0	0
Blé biscuit	879	3 839	4 888	3 496	3 250
<b>Blé tendre</b>	<b>292 937</b>	<b>414 187</b>	<b>384 394</b>	<b>388 444</b>	<b>385 334</b>
Seigle	7 831	11 325	9 654	9 300	8 998
Epeautre	12 100	19 196	20 450	21 350	22 411
Autres céréales panifiables	507	693	1 290	1 810	1 350
<b>TOTAL CÉRÉALES PANIFIABLES</b>	<b>313 375</b>	<b>445 401</b>	<b>415 788</b>	<b>420 904</b>	<b>418 093</b>
Céréales panifiables (déclassés)	0	22 038	22 905	22 256	20 965
Céréales panifiables (impropres à la panification)	27 170	13 686	10 887	6 235	13 078
Blé fourrager	38 002	44 613	40 625	41 991	65 983
Orge	154 776	201 279	176 939	184 663	187 000
Triticale	34 592	49 933	46 029	44 808	45 400
Avoine	5 734	8 377	6 237	5 933	5 700
Maïs grain	143 373	161 133	133 741	173 515	188 905
Méteil de céréales fourragères	935	1 293	1 120	1 349	1 504
<b>TOTAL CÉRÉALES FOURRAGÈRES</b>	<b>404 582</b>	<b>502 352</b>	<b>438 483</b>	<b>480 750</b>	<b>528 535</b>
Semences de céréales panifiables	15 332	15 938	15 660	15 628	16 524
Semences de céréales fourragères	7 970	8 060	7 519	8 470	8 470
<b>TOTAL SEMENCES</b>	<b>23 302</b>	<b>23 998</b>	<b>23 179</b>	<b>24 098</b>	<b>24 994</b>

\* provisoire

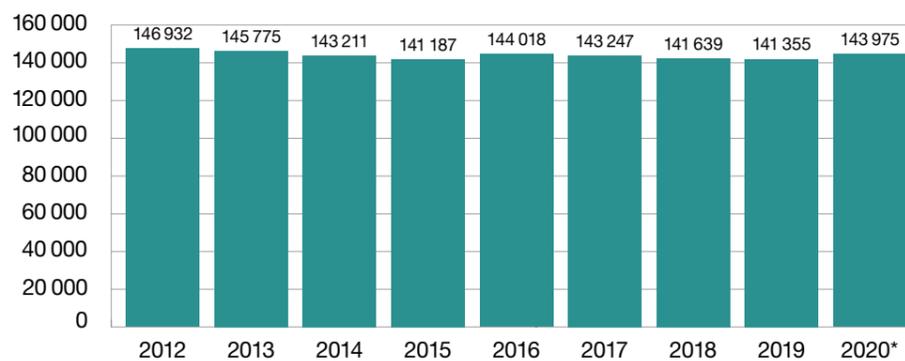
**SUPERFICIE CULTIVÉE EN CÉRÉALES, EN HECTARES (SUISSE)**



Total céréales panifiables



Total autres céréales



Total céréales

\* provisoire



#### EUROPE

Pour 2020, l'UE s'attend à une récolte de blé tendre de 150,9 millions de tonnes. Cela équivaut à une forte baisse comparativement à l'année précédente et se situe dans la bande inférieure de la moyenne sur plusieurs années (état à la mi-août).

L'organisation Deutsche Raiffeisenverband prévoit une récolte de près de 42,9 millions de tonnes en Allemagne, soit une quantité nettement inférieure aux 44,3 millions de tonnes récoltées l'année dernière. Cette baisse s'explique par un recul important de la surface cultivée (-4,9%) (état à la mi-août).

#### MARCHÉ MONDIAL

Le rapport du marché des céréales du Conseil international des céréales (CIC) publié à la fin août 2020 prévoit une récolte mondiale de blé de 762 millions de tonnes. Cela équivaut à une augmentation de 30 millions de tonnes par rapport à l'année précédente et correspond à l'année record 2018.

Le CIC estime les besoins mondiaux en blé à 745 millions de tonnes pour l'année céréalière 2019/2020 et à 749 millions de tonnes pour l'année céréalière 2020/2021. Le rendement attendu en 2019/2020 couvre donc les besoins annuels et les stocks mondiaux de blé devraient augmenter de

**30 MILLIONS DE TONNES DE BLÉ DE PLUS QUE L'ANNÉE DERNIÈRE SONT RÉCOLTÉES DANS LE MONDE ENTIER.**

18 millions de tonnes si toutes les prévisions se confirment. Pour l'année céréalière 2020/2021, le CIC table également sur une nouvelle augmentation de même ampleur des stocks de blé (plus 14 millions de tonnes).



# STRUCTURES DE LA MEUNERIE

## LÉGER AFFAIBLISSEMENT DES STRUCTURES ET QUANTITÉ TOTALE MOULUE EN HAUSSE EN RAISON DE LA PANDÉMIE

**La FMS a de nouveau perdu un membre qui a arrêté son activité de meunerie pendant l'année céréalière 2019/2020. La quantité totale de céréales moulues a en revanche augmenté pour la première fois depuis de nombreuses années. La raison peu satisfaisante est probablement la pandémie de coronavirus et n'est donc pas durable.**

### SUISSE

Les entreprises membres de la Fédération des meuniers suisses (FMS) ont transformé au total 467490t de céréales panifiables en farines suisses de haute qualité pendant l'exercice écoulé. Cela équivaut à une augmentation de près de 11000t comparative-ment à l'année précédente. La quantité totale moulue, y compris moulins non affiliés à la fédération, est estimée à environ 482000t de céréales panifiables, soit une hausse de près de 2.5%. Celle-ci s'explique notamment par le stockage et l'augmentation des ventes dans le commerce de détail pendant la pandémie de coronavirus, cette dernière ayant provoqué un pic de la mouture pour le commerce de détail pendant le premier semestre 2020. Les céréales moulues provenaient à près de 88% de Suisse et à environ 12% de l'étranger. La FMS atteint toujours un degré d'organisation de près de 97% de la quantité moulue.

La production totale de farine des moulins notifiant à la FMS s'est élevée à environ 375000t en 2019/20 (plus 2.5% par rapport à l'année précédente). Le produit principal en termes de quantité reste la farine blanche avec une part de 60% de la quantité totale moulue. Elle est suivie par la farine

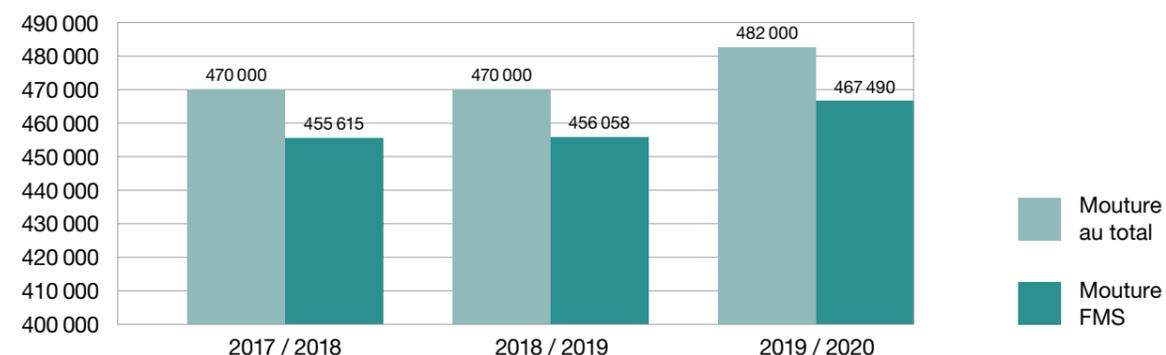
mi-blanche dont la part atteint 24% de la quantité totale moulue. Avec les quantités des non-membres ne participant pas à la statistique, la production de farine devrait dépasser légèrement 383000t au total.

Le secteur meunier n'a pas été touché par d'importantes restructurations pendant l'exercice écoulé. Un moulin membre de la FMS a néanmoins de nouveau cessé son activité, de sorte que la tendance légèrement à la baisse des années précédentes se poursuit. Cela montre bien la forte pression économique auquel le secteur fait face. Autre répercussion de cette pression: la très forte concentration des quantités moulues sur quelques moulins. Sur les 45 entreprises notifiant à la FMS pendant l'exercice écoulé, les trois plus grandes transforment près de 70% de la quantité totale. Les sept plus grandes entreprises, soit environ 17% des moulins membres, transforment 89.5% des céréales.

### EUROPE

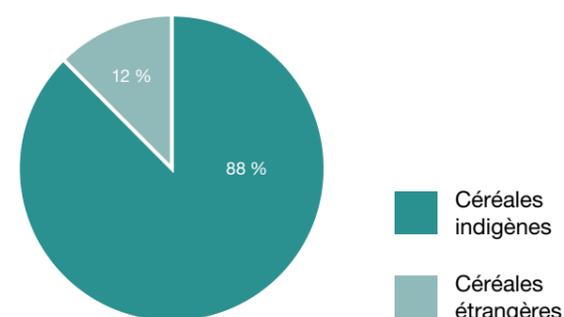
Les 3800 moulins européens au total (y c. petites entreprises < 500t/année) emploient 45000 collaborateurs et transforment 47 millions de tonnes de céréales panifiables en environ 35 millions de tonnes de farine par année. Les structures divergent fortement d'un pays à l'autre. Si l'Allemagne, la France et l'Italie présentent des structures similaires à celles de la Suisse avec quelques grands à très grands moulins et beaucoup de PME, la consolidation est déjà bien plus avancée dans certains pays. La restructuration atteint 5% par année, ce qui équivaut à la fermeture de plus de 700 minoteries ces 10 dernières années.

### ÉVOLUTION AU NIVEAU DE LA MOUTURE / QUOTE-PART DE LA FMS EN TONNES (SUISSE)

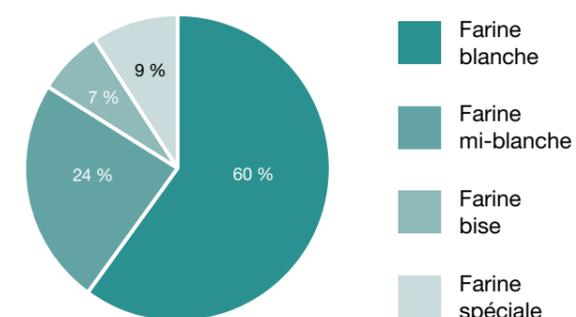


### MOUTURE ET DÉBIT BLÉ TENDRE (SUISSE)

#### MOUTURE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE 2018/2019



#### SORTIES DES PRODUITS DE LA MOUTURE 2018/2019



### NOMBRE DES ENTREPRISES DE MEUNERIE PAR CATÉGORIE DE TAILLE (SUISSE); ENTREPRISES QUI NOTIFIENT À LA FMS

CATÉGORIES CÉRÉALES EN T	NOMBRE D'ENTREPRISES DE MEUNERIE		CÉRÉALES MOULUES EN T		QUOTE-PART CATÉGORIE	
	2009/10	2019/20	2009/10	2019/20	2009/10	2019/20
- 500 *	24	13	5862	2949	1,2	0,6
501 - 1000	11	10	8492	6962	1,8	1,5
1001 - 2000	6	5	8883	7822	1,8	1,6
2001 - 3000	7	6	17248	15695	3,6	3,3
3001 - 4000	4	2	13918	6534	2,9	1,4
4001 - 5000	2	0	9810	0	2,0	0
5001 - 6000	2	2	10934	10719	2,3	2,3
6001 - 7000	0	0	0	0	0	0
7001 - 10000	0	0	0	0	0	0
10001 - 12000	1	0	10140	0	2,1	0
12001 - 30000	4	4	71937	92385	14,9	19,6
30001 -	4	3	325479	328918	67,4	69,7
	65	45	482703	471984	100,0	100,0



# CONDITIONS CADRES POLITIQUES

## UNE BRANCHE ESSENTIELLE POUR L'APPROVISIONNEMENT MONTRE SON IMPORTANCE

**L'exercice écoulé a été marqué par divers projets politiques, mais restera surtout gravé dans la mémoire à cause de la pandémie de coronavirus qui s'est déclarée en 2020. Le secteur meunier a pu et a dû continuer de produire dans des conditions difficiles pendant cette période compliquée, notamment aussi pendant le confinement, et ce dans toute la Suisse. La branche a réussi à assurer à tout moment l'approvisionnement de la population en farine. Un chapitre spécial du rapport annuel est consacré à ce sujet.**

Représentant classique du premier échelon de transformation, le secteur meunier se trouve pris entre ses fournisseurs (producteurs de céréales) et ses acheteurs (boulangeries artisanales et industrie alimentaire). Dans cette position charnière, les sujets de politique agricole sont tout aussi importants pour notre branche que la politique économique (y compris conditions cadres pour les entreprises du secteur alimentaire). Une évolution défavorable découlant de la politique agricole ou d'accords de libre-échange peut se répercuter très négativement sur notre secteur, voire le compromettre.

### 1. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT

Pour la troisième fois de suite déjà, la quantité de céréales panifiables dépassait la demande pendant l'année de récolte 2019 et des mesures d'allègement du marché se sont avérées nécessaires. La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a ainsi déclassé 22256t de blé panifiable. De son côté, la FMS a demandé à ses membres de faire preuve de retenue concernant l'importation de blé panifiable étranger au sein du contingent n° 27 pour ne pas compromettre la culture en Suisse à cause d'opportunités à court terme. Concrètement, près de 28 172t ont été importées en moins que la quantité autorisée du contingent et remplacées par des céréales indigènes pendant l'année civile. Ensemble, la FSPC et la FMS ont désengorgé le marché indigène de 50000t de blé panifiable avec ces mesures.

Selon les estimations de récolte actuelles de swiss granum, la tendance aux grandes récoltes se poursuit en 2020. Swiss granum s'attend à une récolte de 447396t de céréales panifiables (état au début septembre 2020). S'ajoutent à cela le blé de la zone franche (environ 12000t) et les importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27. Si ce dernier était utilisé entièrement, les besoins d'environ 470000t seraient donc également nettement dépassés cette année. La FSPC a, par conséquent, déjà lancé un appel d'offres pour le déclassement de 20000t de blé panifiable des classes Top, I et II. De son côté, la FMS a de nouveau demandé à ses membres de faire preuve de retenue en matière d'importation et d'importer uniquement des spécialités : à la mi-août 2020, seules près de 17000t des tranches de 40000t du contingent n° 27 libérées depuis janvier avaient ainsi été importées.

### 2. PRIX INDICATIFS

Les organes de swiss granum fixent des prix indicatifs au sens de l'art. 8a de la Loi sur l'agriculture. Au début juillet, les partenaires du marché essaient de s'accorder sur des prix indicatifs pour la récolte à venir. Un accord a de nouveau pu être trouvé cette année. Bien que les prix des céréales dans l'UE convertis en francs suisses aient baissé et que la différence entre les prix en Suisse et à l'étranger aurait en fait débouché sur une baisse des prix indicatifs, la branche a de nouveau accepté de ne pas modifier les prix indicatifs des céréales panifiables. Avec cette décision en faveur de la stabilité des prix indigènes, les meuniers suisses contribuent au renforcement et à la sauvegarde de la culture de céréales panifiables en Suisse et aident à maintenir la motivation des producteurs à l'avenir.

#### LES PRIX INDICATIFS POUR LA RÉCOLTE 2020 SONT DONC INCHANGÉS :

Blé Top :	CHF 52.–
Blé I :	CHF 50.–
Blé II :	CHF 49.–
Blé biscuit :	CHF 49.–
Seigle :	CHF 40.–
Epeautre :	CHF 56.–

### 3. POLITIQUE AGRICOLE 22+

Le message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) adopté le 12 février 2020 vise, selon le Conseil fédéral, à positionner l'agriculture de manière à remplir les attentes de la population. Il crée le cadre adéquat pour permettre à l'agriculture suisse de mieux mettre en avant la valeur ajoutée de ses produits. Le but est aussi d'augmenter l'efficacité des exploitations et de réduire la charge sur l'environnement ainsi que la consommation de ressources non renouvelables. Le message sur la PA22+ contient aussi un paquet de mesures pour répondre à l'initiative sur l'eau potable.

Le montant de l'enveloppe financière agricole 2022 à 2025 correspond largement aux dépenses prévues pour les années 2018 à 2021, sous réserve des décisions du Conseil fédéral dans le message sur le programme de la législature 2019 à 2025 et sur le plan financier de la législature 2021 à 2023.

La FMS salue les nombreux bons éléments de la PA22+. Le projet représente un pas dans la bonne direction, notamment aussi pour répondre aux vœux sur les initiatives extrêmes sur les produits phytosanitaires. L'écologisation de l'agriculture prévue correspond à une attente claire de la population suisse et devra de toute façon être prise en compte dans la future politique agricole. Quant aux éléments négatifs de la PA22+, la FMS estime qu'ils pourront être éliminés dans le débat parlementaire. Le rejet du projet demandé par certains acteurs passe à côté de la cible et ne ferait que retarder la révision de quelques années. Il faut s'attendre à d'autres initiatives populaires, si la politique agricole ne répond plus aux attentes d'une grande partie de la population.

Les milieux agricoles ne critiquent pas en premier lieu les adaptations proposées de la loi, mais les répercussions pronostiquées, soit la réduction

du taux d'auto-provisionnement. Les prévisions comportent néanmoins de très nombreuses incertitudes, ce que personne ne remet d'ailleurs en question. Premièrement, elles se basent sur le modèle statistique SwissLand, lequel ne correspond incontestablement plus aux exigences actuelles; deuxièmement, l'évolution effective de la production ne pourra être chiffrée qu'après l'allocation des moyens disponibles à l'échelon des ordonnances.

Le maintien demandé de la production agricole à son niveau actuel, une demande que la FMS juge justifiée et centrale, peut être suffisamment garanti par un engagement clair dans ce sens de la part du parlement. La Suisse doit concilier l'écologisation accrue demandée avec un auto-provisionnement robuste, ce qui paraît tout à fait possible à la FMS.

La culture de céréales panifiables est notamment un élément central de la sécurité alimentaire. Un pays axé sur l'indépendance et l'autonomie comme la Suisse ne peut pas se permettre de laisser ce secteur diminuer encore plus, voire d'y renoncer entièrement. Les surfaces actuelles de céréales panifiables revêtent une importance stratégique directe en cas de crise, mais aussi une importance indirecte dans le cadre de l'assolement. En raison de la pression des importations, le niveau des prix se situe déjà aujourd'hui à la limite de la rentabilité. En cas de pression accrue sur les prix en raison de l'articulation de la politique agricole ou de la réduction des droits de douane, la production de céréales panifiables cessera ou diminuera du moins fortement par rapport à aujourd'hui. Il existe un risque de rupture structurelle. Par conséquent, il faut absolument veiller à ce que la pression déjà très forte aujourd'hui sur le secteur des céréales panifiables n'augmente pas encore plus avec la PA22+, que ce soit par des exigences supplémentaires non rétribuées ou par la réduction de la protection douanière. Cette pres-

sion doit au contraire diminuer. Un ajustement de l'allocation des moyens disponibles à l'échelon des ordonnances ou une augmentation des moyens pour certains instruments sera éventuellement nécessaire.

#### 4. INITIATIVES CONCERNANT LE SECTEUR ALIMENTAIRE

Les deux initiatives sur la protection phytosanitaire qui seront soumises au peuple au printemps 2021, à savoir l'initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (initiative sur l'eau potable) et l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (initiative anti-pesticides), ont continué d'occuper la FMS pendant l'exercice écoulé. Elles visent toutes les deux à restreindre fortement l'utilisation de moyens de production importants (produits phytosanitaires, biocides et antibiotiques). L'initiative anti-pesticides entend, de plus, interdire l'importation de denrées alimentaires produites avec des pesticides. L'adoption des initiatives compromettrait l'approvisionnement de la population suisse en denrées alimentaires de haute qualité à un prix abordable. Les calculs de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tablent sur une baisse de rendement pouvant atteindre 40% sans produits phytosanitaires. L'industrie de transformation serait aussi directement touchée puisque p. ex. certains produits de nettoyage (biocides) ne pourraient plus être utilisés.

La FMS soutient une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture suisse. La protection de l'environnement et des eaux est d'ailleurs un des sujets centraux et prioritaires du plan d'action nationale visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. L'agriculture, les autorités et l'industrie



s'engagent déjà intensivement aujourd'hui pour réduire continuellement les répercussions indésirables. Ces efforts doivent se poursuivre et les objectifs de réduction doivent être obligatoires. La FMS soutient par conséquent tant l'initiative parlementaire de la CER-E « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » que la PA22+, laquelle contient des dispositions contraignantes pour réduire les excédents d'azote et de phosphore.

##### 5. COMPENSATION DU PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Depuis le 1er janvier 2019, la branche garantit, avec un système de compensation de droit privé, que les exportateurs de denrées alimentaires transformées puissent continuer à utiliser des produits céréaliers de base indigènes à des prix concurrentiels après la suppression du mécanisme de compensation étatique (ancienne loi chocolatière). La FMS et la FSPC poursuivent le système éprouvé des contributions à l'exportation sur une base privée et compensent 97,5 % de la différence de prix des produits céréaliers de base aux transformateurs.

Les transformateurs exportateurs ont droit au trafic dit de perfectionnement, à savoir qu'ils peuvent importer en franchise des produits céréaliers de base et les réexporter après la transformation. Si le prix des produits céréaliers de base indigènes n'est pas réduit à un niveau au moins similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation ne réduit donc pas le prix des produits exportés, mais assure la vente des matières premières indigènes. Dans le secteur céréalier, cela concerne tout de même 10 % de la production de céréales panifiables.

Ce mécanisme privé de compensation est notamment financé par les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transférés dans deux nouveaux suppléments pour les céréales et pour le lait le 1er janvier 2019. En 2019, les producteurs de céréales ont ainsi reçu une nouvelle contribution de CHF 128.-/ha pour les céréales panifiables et fourragères. Ce sont notamment les moyens versés pour les céréales panifiables qui sont encaissés par la branche et utilisés pour financer le mécanisme privé de compensation. En outre, les moulins fournisseurs, soit les fournisseurs effectifs de la farine exportée dans les produits transformés, versent également une part fixe de la différence de prix.

La mise en place du système de droit privé par les producteurs de céréales et de lait ainsi que par les transformateurs du premier et du deuxième échelons était un projet complexe. La condition sine qua non pour sa réussite a été la collaboration constructive au sein de toute la filière, mais aussi entre les filières des céréales et du lait.

La première année avec cette solution de droit privée a été bouclée avec succès pendant l'exercice écoulé. 40 entreprises exportant des produits céréaliers de base dans des produits transformés

ont bénéficié d'un soutien en 2019. Comme promis, le soutien s'est constamment élevé à 97,5 % de la différence de prix de la matière première. CHF 17,65 millions ont été versés de la sorte au total. Cela équivaut à 36 950 t de produits céréaliers

**LA FMS ET LA FSPC COMPENSENT 97,5 % DE LA DIFFÉRENCE DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES AUX TRANSFORMATEURS.**



de base et à un soutien moyen de CHF 47.75 pour 100kg de farine.

L'évolution en 2020 est stable jusqu'à présent. Les répercussions de la pandémie de coronavirus ne peuvent néanmoins pas encore être estimées. L'augmentation des prix internationaux des céréales réduira probablement la différence à compenser ainsi que le volume des exportations, de sorte que tant les moyens que les matières premières nécessaires devraient être inférieurs aux prévisions.

## 6. IMPORTATIONS DE PRODUITS DE BOULANGERIE

L'augmentation continue des importations de produits de boulangerie pose un grand problème à la branche. Les céréales panifiables bénéficient toujours d'une protection douanière relativement élevée, notamment pour assurer l'approvisionnement. Pour les produits finis, y compris produits surgelés et pâtons, le droit de douane est en revanche nettement plus bas en raison de accords bilatéraux avec l'UE. Les importations de produits finis surgelés ont ainsi augmenté massivement ces dernières années. Dans le bulletin du marché pour l'année céréalière 2017/2018, l'OFAG notait d'ailleurs déjà que les importations de pain avaient fortement augmenté. Selon l'OFAG, les importations de pain ont augmenté de 500 % au cours des dix dernières années. Les importations se sont donc multipliées par quatre, et ce sans que les consommateurs en soient conscients. Les résultats des études du marché de l'association Pain suisse montrent que les consommateurs pensent que 90 % du pain qu'ils consomment sont fabriqués en Suisse.

Dans ce contexte, cinq initiatives parlementaires portant sur la déclaration de la provenance et du lieu de transformation du pain et des produits de boulangerie ont été déposées pendant une seule ses-

sion l'année dernière. Elles demandent toutes une meilleure déclaration dans la vente en vrac, mais exigent des réglementations qui ne seraient pas applicables dans la pratique ou qui ne permettraient pas de résoudre le problème. Sous la houlette de la FMS, la branche s'est accordée sur une position commune sur ces interventions et a proposé une propre solution.

Celle-ci se compose de deux piliers :

### 1. Échelon politique :

Adaptation du droit alimentaire de sorte à ce que le pays de production (pour les pâtons surgelés donc le lieu de fabrication à l'étranger du pâton) du pain et des sandwichs vendus en vrac soit indiqué par écrit ;

### 2. Échelon de droit privé :

Promotion de la mise en avant de la Swissness du pain et des produits de boulangerie au point de vente par l'association Pain suisse.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a traité les interventions en premier. Elle a repris la proposition du secteur céréalière et a déposé à l'unanimité une propre motion (n° 20.3910) destinée à remplacer les interventions précédentes. La motion charge le Conseil fédéral de mettre en place une réglementation pour que le pays de production du pain et des produits de boulangerie vendus en vrac soit indiqué par écrit. Cette information ne doit pas seulement être donnée pour le pain vendu directement, mais aussi pour le pain transformé, notamment p. ex.

en sandwichs. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour la vente en vrac de viande, la nouvelle déclaration pour le pain doit aussi s'appliquer dans les hôtels, les restaurants, etc. Le secteur céréalière (FSPC, FMS, BCS, swiss granum et l'association Pain suisse) soutient cette motion, qui a été adoptée par le Conseil des États lors de la session d'automne.

## 7. COMMERCE EXTÉRIEUR

Les travaux de l'OMC sont restés au point mort depuis le manque de résultats de la 11e Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC en décembre 2017 à Buenos Aires. La conférence ministérielle prévue du 8 au 11 juin 2020 à Astana au Kazakhstan a dû être annulée en raison de la pandémie de coronavirus.

## ON S'ATTEND À UNE BAISSÉ D'AU MOINS 5 % DU COMMERCE MONDIAL EN 2020.

La guerre commerciale entre la Chine et les USA se poursuit et les deux pays continuent de se combattre avec des droits de douanes punitifs. Les droits de douane punitifs des USA en réaction aux subventions versées à Airbus et touchant des produits de l'UE ont aussi pesés sur le commerce international avant la pandémie de Covid-19. Quant à cette dernière, elle a provoqué un effondrement historique du commerce international. Economie-suisse s'attend actuellement une baisse de la valeur du commerce mondial d'au minimum 5 % pendant l'année civile. En termes de quantités, l'organisation prévoit même une baisse de 17 %, voire de 32 % selon l'évolution de la pandémie.

Le bouclage des négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) au début de l'été 2019 a mis certains secteurs économiques suisses sous pression, car ils auraient été moins compétitifs que leurs concurrents dans l'UE. L'AELE a donc également bouclé en substance ses négociations sur un contrat de libre-échange avec le Mercosur vers la fin du mois d'août 2019. Dans ce cadre, un contingent d'importation à droits de douane réduit de 1500t a été octroyé aux pays du Mercosur pour les céréales panifiables (en plus du contingent de l'OMC de 70000t). La FMS rejette catégoriquement un tel affaiblissement graduel de la protection douanière. Même si ces 1500t ne sont pas d'une « importance systémique », il faut veiller à ce qu'une ouverture accrue du secteur des céréales panifiables ne soit pas utilisée comme monnaie d'échange pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange. L'examen juridique du texte est actuellement en cours avant que l'accord ne soit signé.

Pendant l'exercice écoulé, le parlement a adopté l'accord de partenariat économique de large portée entre l'AELE et l'Indonésie signé à la fin 2018. Un référendum a néanmoins été déposé contre cette décision le 22 juin 2020.

La Suisse dispose ainsi actuellement d'un réseau de plus de 30 accords bilatéraux de libre-échange. Aucun nouvel accord n'est entré en vigueur, ni n'a été signé pendant l'exercice écoulé. Outre l'accord avec le Mercosur, six autres accords de libre-échange sont actuellement négociés (Union douanière Russie-Belarus-Kazakhstan, Algérie, Thaïlande, Inde, Vietnam et Malaisie).



### 8. LÉGISLATION ALIMENTAIRE

La plus grande révision depuis l'introduction du nouveau droit alimentaire en 2017 appelée «Stretto III» est entrée en vigueur à la fin de l'exercice écoulé, soit le 1er juillet 2020. Elle apporte une harmonisation avec la législation de l'UE, des précisions de la situation juridique sous le droit alimentaire entré en vigueur le 1er mai 2017 ainsi que de nouvelles «solutions suisses» (p. ex. concernant les valeurs maximales de vitamines et de substances minérales).

Le secteur céréalier attendait depuis longtemps une réglementation des traces d'OGM provenant de l'UE. Rappelons que le recours au génie génétique et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans les denrées alimentaires sont soumis à autorisation dans l'UE. Un éventuel risque pour la santé est examiné en détail dans le cadre de la procédure d'autorisation pour les denrées alimentaires, comme cela est aussi le cas en Suisse. Une évaluation supplémentaire par l'OSAV des risques des traces d'OGM autorisés dans l'UE ne sera par conséquent plus nécessaire à l'avenir. Ces traces peuvent être tolérées dans les denrées alimentaires en Suisse (art. 6, al. 1, let. C, ch. 2), à savoir que les traces dans une livraison de céréales d'un OGM autorisé dans l'UE ne provoqueront plus obligatoirement le renvoi ou l'élimination de toute la livraison. Les critères servant à l'examen du risque environnemental n'étant pas exactement les mêmes dans l'UE et en Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) continuera de donner son accord pour le matériel capable de se reproduire.

La liste des résidus autorisés de pesticides a aussi été adaptée à la situation juridique dans l'UE. Dorénavant, la liste des valeurs maximales ne sera plus publiée dans le Recueil officiel, mais sur le site Internet de l'OSAV. L'état indiqué de la liste de l'UE sera valable. Les valeurs maximales qui sont maintenues en raison des autorisations différentes en Suisse et dans l'UE sont exclues de cette harmonisation avec l'UE pour continuer de permettre l'emploi des produits concernés. Les exceptions sont mises en exergue dans la liste.

**DES TRACES D'OGM PEUVENT  
DÉSORMAIS ÊTRE TOLÉRÉES  
DANS LES ALIMENTS SUISSES.**



**9. SWISSNESS**

Le paquet Swissness entré en vigueur le 1er janvier 2017 a créé des obstacles importants pour la mise en avant de la Swissness par les fabricants de denrées alimentaires ainsi que des exigences accrues envers le contrôle interne.

Pour la farine, cette complexité a pu être réduite, d'une part, avec un avis de droit éclaircissant diverses questions de calcul. Il a ainsi notamment pu être clarifié qu'un moulin doit pouvoir se baser sur les valeurs moyennes du flux de marchandise par espèce de céréale (blé tendre, épeautre et seigle) de l'année précédente pour déterminer la part de Swissness d'une farine.

D'autre part, une exception dite de qualité a pu être obtenue pour le blé à haute teneur en protéines. Ce blé n'était pas pris en compte dans le calcul Swissness, ce qui permettait au secteur meunier de simplifier le calcul pour ses acheteurs du deuxième échelon de transformation en cas de renonciation à

**10. MARKETING GÉNÉRIQUE POUR LE PAIN SUISSE**

Le marketing générique pour le pain suisse est assuré par l'association Pain suisse. Cette dernière regroupe les trois échelons de la filière, soit les producteurs de céréales, les moulins et le deuxième échelon de transformation, y compris commerce de détail. Chaque échelon finance un tiers des fonds propres.

Le budget de l'association Pain suisse s'élève à près de CHF 720 000.- pour 2020, dont environ la moitié sont des fonds propres (CHF 360 000.-). Ce montant est multiplié par deux par la Confédération. La FMS finance sa contribution annuelle de CHF 120 000.- par une cotisation des transformateurs de 3,8ct pour 100 kg de céréales. Cette cotisation est encaissée par swiss granum.

**IL N'Y AURA PLUS D'EXCEPTION DE QUALITÉ POUR LE BLÉ À HAUTE TENEUR EN PROTÉINES À PARTIR DE 2021.**

l'importation de blé de qualité moindre. Cette exception de qualité était valable jusqu'à la fin 2019, mais la demande de reconduction déposée en août 2019 par la FMS d'entente avec la FSPC et swiss granum a été rejetée par l'OFAG. Après écoulement de la période transitoire à la fin 2020, il ne sera donc plus possible d'avoir recours à cette exception de qualité pour le blé à haute teneur en protéines.



Beaucoup de Suisses ont découvert les plaisirs de la pâtisserie pendant le confinement.



# LE SECTEUR MEUNIER PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid-19 a constitué un défi de taille pour le secteur meunier. Si les livraisons en grands emballages dans le canal HoReCa et de son industrie de sous-traitance se sont complètement effondrées, les ventes de farine en petits emballages dans le commerce de détail ont explosé pendant plusieurs mois.

Outre le fait que la demande privée a augmenté parce que la population s'est nourrie de manière accrue à la maison, beaucoup de gens ont découvert le plaisir de faire du pain et bon nombre d'écopliers ont préparé un gâteau comme devoir dans le cadre de l'école à distance.

Cette augmentation massive de la demande de farine en petits emballages a posé de grands défis en matière de souplesse et de charge de travail aux moulins et à leurs collaborateurs, mais aussi à la logistique. Bon nombre de moulins ont produit pendant 7 jours et avec trois équipes.

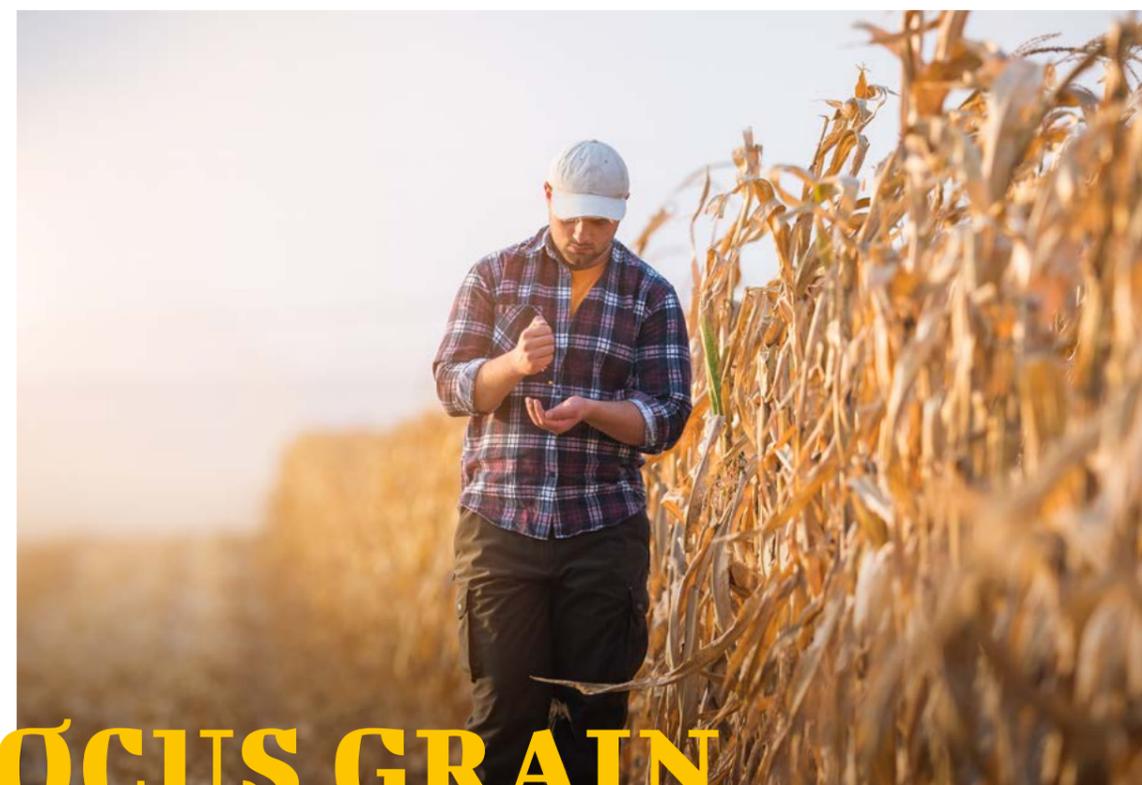
# FOCUS FARINE

Pendant les pics en mars et en avril, le commerce de détail a écoulé des quantités de farine plusieurs fois supérieures à la quantité vendue habituellement pendant cette période. Dès le mois de mai, cette quantité additionnelle a sensiblement diminué et est revenue à la normale au cours de l'été.

En termes de volume, les pics au printemps présentent en forte corrélation avec le recul dans le canal HoReCa. Au total, la fabrication de farine a augmenté de 7500t environ pendant le premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Cela équivaut à une hausse de près 4,15%.

Alors que les ventes dans le canal HoReCa, dans l'artisanat et dans l'industrie ne se redressent que lentement, les ventes dans le commerce de détail se situent déjà à des niveaux normaux. Selon l'évolution de la situation de pandémie, les volumes supplémentaires du premier semestre 2020 devraient donc disparaître à nouveau d'ici la fin de l'année. Si l'on considère tous les segments de la clientèle, les volumes moulus pendant l'année civile 2020 devraient se situer à peu près au même niveau que l'année précédente.

En mars et en avril, des quantités de farine plusieurs fois supérieures à la normale ont été vendues dans le commerce de détail.



# FOCUS GRAIN

Grâce à la bonne situation des stocks de céréales panifiables, l'approvisionnement en matière première était assuré à tout moment et il n'a pas été nécessaire de recourir aux stocks obligatoires.

De leur côté, les moulins ont réagi rapidement et avec agilité aux nouveaux besoins. Ils ont réussi à assurer les pics de production de petits emballages en mars et en avril ainsi que l'approvisionnement en farine de toute la population à tout moment. La farine n'a jamais manqué en Suisse!

Le mérite en revient aux collaborateurs des entreprises membres de la FMS qui grâce à leur grand engagement ont veillé à ce que la demande puisse être couverte à tout moment.

La demande a pu être couverte à tout moment grâce aux employés des moulins.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE  
Le Délégué

Fédération des Meuniers  
Suisse FMS  
Thunstrasse 82  
Case postale 1009  
CH-3000 Berne 6

Berne, le 31 mars 2020

#### Attestation de l'importance pour l'approvisionnement

Mesdames, Messieurs,

L'Approvisionnement économique du pays (AEP) confirme que les entreprises membres de votre association sont d'une importance systémique pour l'approvisionnement du pays en biens et services vitaux. Les collaborateurs de ces entreprises fournissent des prestations indispensables à l'approvisionnement de la Suisse au sens de la loi sur l'approvisionnement du pays, tout particulièrement en lien avec la gestion de la pandémie de coronavirus à laquelle nous sommes actuellement confrontés.

L'AEP confirme l'importance de maintenir l'exploitation de ces entreprises. Il est primordial pour l'approvisionnement économique du pays que les collaborateurs concernés ne soient pas limités dans l'exécution de leur travail.

Dans ce contexte, nous réitérons notre souhait que la liberté de mouvement des collaborateurs concernés nécessaire à l'accomplissement de leur travail (accès aux sites de production, aux installations d'exploitation, aux chantiers, etc.) continue d'être garantie.

Nous confirmons également qu'il est dans notre intérêt que les collaborateurs clés soient exemptés, à leur demande, de l'obligation d'accomplir leur service militaire, leur service de protection civile ou leur service civil.

Nous soutenons également les entreprises importantes pour l'approvisionnement du pays et leurs collaborateurs qui demandent que les autorités étrangères accordent également des permis spéciaux pour le transport de marchandises et la mobilité des frontaliers conformément aux accords commerciaux applicables.

Nous vous prions de transmettre la présente attestation aux entreprises membres de votre association.

Meilleures salutations



Werner Meier  
Délégué à l'Approvisionnement économique du pays

La crise a  
montré l'importance  
de chaînes  
logistiques qui fonctionnent  
et d'associations actives  
disposant de bons réseaux.

## FOCUS POLITIQUE

Le risque de pénurie a tout au plus concerné à court terme les matériaux d'emballage et la logistique pendant les pics en mars et en avril. Grâce aux chaînes logistiques robustes et à la bonne collaboration entre les fournisseurs, les moulins, les associations et la Confédération, ces pénuries ont également pu être maîtrisées.

Au niveau politique nous avons ainsi p. ex. pu obtenir que les matériaux d'emballage bénéficient aussi des voies prioritaires pour le trafic routier (Green Lanes) et soient traités prioritairement à la douane.

Autre facilitation : à la demande de la FMS, l'Approvisionnement économique du pays a reconnu tous nos membres comme essentiels pour l'approvisionnement. Les collaborateurs des moulins ont ainsi pu se faire dispenser plus facilement de la mobilisation. De plus, ils auraient reçu une confirmation de leur activité dans une entreprise essentielle pour l'approvisionnement en cas de confinement total et auraient pu continuer à se rendre au travail.

# INFORMATIONS SUR LA FMS

## INFORMATIONS PRINCIPALES ET ACTUELLES SUR LA FÉDÉRATION

**La FMS compte un membre de moins. La composition des organes est restée inchangée.**

### NOMBRE DE MEMBRES

Suite à la cessation de l'activité d'un moulin, la FMS comptait un membre de moins pendant la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Elle compte actuellement 41 membres.

Avec une quantité totale de céréales transformées d'environ 482000t, les moulins affiliés à la FMS couvraient une part de marché de 97% par rapport aux près de 467490t de céréales transformées en Suisse pendant l'année céréalière 2019/2020.

#### Membres au 1.7.2019

5 fédérations régionales avec au total 33 moulins et 9 membres individuels

#### Membres au 1.7.2020

5 fédérations régionales avec au total 32 moulins et 9 membres individuels

### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Les cinq associations membres étaient représentées à l'assemblée ordinaire des délégués qui s'est déroulée le 18 octobre 2019 à l'hôtel Pullman Basel Europe à Bâle. Au total, 22 personnes représentant 18 minoteries étaient présentes. De plus, divers invités ont participé à l'assemblée des délégués.

### ORGANES

Comité (élu jusqu'à l'AD 2021)

Président:

Thomas Helbling, Berne

Vize-président:

Marc Müller, Goldach/Granges-Marnand (Groupe Minoteries)

Membres:

Diego Della Cà, Burgholz (MGB)

Peter Grossenbacher, Ostermundigen (Stadtmühle Schenk AG)

Willi M. Grüniger, Flums (MGRG)

Dominic Meyerhans, Weinfelden (Meyerhans Mühlen AG)

Romeo Sciaranetti, Zürich (Swissmill)

Martin Stern, Romont (URM)

Guido Wicki, Schüpfheim (VMH)

Suppléants:

Laurent Bapst, Payerne (URM)

Urs Brunner, Oberembrach (VMH)

Pascal Favre, Granges-Marnand (SMSR)

Jürg Reinhard, Mühle Walther AG (MGB)

David Stricker, Grabs (MGRG)

Une assemblée des délégués, quatre séances ordinaires du comité ainsi que diverses séances des commissions et discussions de délégations ont eu lieu pendant l'exercice 2019/2020 (1er juillet 2019 au 30 juin 2020).

### Secrétariat

Directeur:

Dr. Lorenz Hirt, avocat, Berne

Adresse:

Fédération des meuniers suisses (FMS)

Thunstrasse 82, case postale 1009, 3000 Berne 6

Tél.: 031 351 38 82

Fax: 031 351 00 65

Courriel: [info@thunstrasse82.ch](mailto:info@thunstrasse82.ch)

Internet: [www.dsm-fms.ch](http://www.dsm-fms.ch)



#### AFFILIATIONS ET COLLABORATIONS DE LA FMS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

##### swiss granum

La FMS est membre de l'interprofession swiss granum. Cette dernière joue un rôle important comme plate-forme de discussion de la branche et représente les intérêts du secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux envers les autorités ainsi que les organisations et institutions publiques et privées. Les revendications des diverses organisations membres d'une interprofession ne se recoupent évidemment pas toujours et les positions divergentes font l'objet de discussions dures et controversées. Malgré cela, swiss granum réussit à trouver une position commune de toute la filière indigène pour la plupart des points et dossiers importants.

##### Fédération des Industries Alimentaires Suisse (fial)

En tant qu'organisation faîtière de l'industrie de transformation suisse, la Fédération des Industries Alimentaires Suisse (fial) représente au total 12 organisations sectorielles du premier et du deuxième échelon de transformation, dont la FMS. Dans cette organisation aussi, les différentes fédérations défendent des positions divergentes sur certains sujets. Les positions divergentes notamment parfois aussi entre les entreprises du premier et du deuxième échelon de transformation.

##### Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)

La FMS entretient une excellente collaboration avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC). De nombreux sujets concernaient de nouveau toute la filière céréalière pendant l'exer-

**LE REGROUPEMENT DES  
FORCES EST INDISPENSABLE AU-  
JOURD'HUI POUR DÉFENDRE LES  
INTÉRÊTS AU NIVEAU POLITIQUE.**

cice écoulé. Pour la défense des intérêts au niveau politique notamment, le regroupement des forces est indispensable aujourd'hui. Outre les rencontres annuelles de la commission des meuniers et des boulangers, la FMS entretient un contact régulier avec des représentants de la SBC pour discuter de questions politiques importantes ainsi que de l'évolution du marché.



### **Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)**

La FMS entretient aussi une bonne collaboration avec la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Une collaboration étroite existe notamment pour la solution de droit privé visant à pallier le manque de financement des contributions à l'exportation pour les produits transformés.

### **Autres affiliations**

La FMS est également membre des organisations suivantes ou y défend activement ses positions:

- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Association Internationale des Sciences et Technologie Céréalière, fédération «ICC Suisse», Berne
- Association Pain suisse, Berne
- réservesuisse coopérative, Berne
- economiesuisse, Zurich
- Institut des sciences végétales, EPF Zurich
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (VAM), Zollikofen
- Société suisse de nutrition (SNN), Zurich
- Institut suisse pour la formation des cadres d'entreprise (IFCAM), Berne
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Granges-Marnand

**SURMONTER LES CRISES  
PAR UNE COOPÉRATION  
ACTIVE**

**Fédération des Meuniers Suisses FMS**

Thunstrasse 82  
Case postale 1009  
CH-3000 Berne 6

Tél. +41 31 351 38 82

[www.dsm-fms.ch](http://www.dsm-fms.ch)